Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		ונג	biogique et a	a retiquetage	e aes proai	iigorora siru	ques				
	I.1 Numéro du d	ocument		2000 (ACC)	I.2 Type d'Ope	érateur					
	FR-BIO-09.250-0037961.2024.002				☑ Opérateur						
			☐ Groupe d'opérateurs								
			<u> </u>								
			187								
ıre											
obligatoires	I.3 Opérateur ou	ı groupe d'opérateur	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle								
118	Nom	MALTERIE OCCITA	Autorité CERTIPAQ BIO (FR-BIO-09)								
	Adresse	1273 AVENUE LES	TERRES NOIRES	81370 Coufouleux	Adresse	77 impasse J	ean-Mouillade ,	85000, L	a Roche-sur-Yon		
115	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code	ISO	FR		
Je I	I.5 Activité ou ac	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs									
Pays France Code ISO FR Pays France Code ISO FR I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché											
3		• Distribution / Mise sur le marché									
e I:											
L6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement europée méthodes de production									Consoil of		
Γd	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production biologique avec une production non biologique										
						1					
	Le présent docu	ment est délivré con iit aux exigences duc	formément au rès	element (UE) 2018/8	48 et certifie au	e l'opérateur ou	le groupe d'opér	ateurs (c	choisir ce qui		
	convient) satisfa	it aux exigences duc	lit règlement.	,					1		
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité						
	Date	10 septembre 2024 14:46:34	Nom et CEI	RTIPAQ BIO	Certificat val	able du	10/09/2024 a	u	31/03/2026		
		2024 14:46:34 +02	signature								
		(Europe/Luxem bourg)									
	Lieu	La Roche-sur-									
		Yon (FR)									
					-						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et a 1 etiqu	etage des produits biologiques								
	II.1 Répertoire des produits									
nes	Nom du produit Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848									
spécifiques	Autre produit alimentaire : Coproduits de brasserie et distillerie : Malt									
spéc	Autre produit alimentaire : Coproduits de brasserie et distillerie : Poussières et orgettes		Biologique							
ifs	Autre produit alimentaire : Coproduits de brasserie et distillerie : Radicelles		Biologique							
tai	Commerce de détail d'autres produits alimentaires : Malt									
ıcul	Commerce de détail de produits agricoles bruts : Ecorces de fruits									
ts fa	Commerce de détail de produits agricoles bruts : Houblons		Biologique							
en	Commerce de gros de café, thé, cacao et épices : Epices		Biologique							
Partie II: Éléments facultatifs	Commerce de gros de sucre : Sucre	Biologique								
I: É	II.2 Quantité de produits									
tie 1										
Par	II.3 Informations sur les terres									
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opé	érateur ou le groupe d'opérateurs								
		1.								
	I.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-raitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées									
	Activité Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5									
	Préparation	• Réalisation d'une activité ou d'ac compte propre	ctivités pour son							
	Distribution / Mise sur le marché • Réalisation d'une activité ou d'activités pour so compte propre									
	I.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE)									
	1018/848									
	.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du èglement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant									
	.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848									
	Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC									
	Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf									
	TO A describe and the second s									
	II.9 Autres informations									